



## VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

### SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025 À 19H30

#### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

#### CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 2 octobre et 19 novembre 2025 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Nomination d'un maire suppléant;
5. Création du Comité des ressources humaines et nomination des membres;
6. Création du Comité des finances et nomination des membres;
7. Création du Comité sur l'accessibilité universelle et nomination d'un membre;
8. Création du Comité sur la politique culturelle et nomination d'un membre;
9. Création du Comité *ad hoc* pour la refonte des règlements et nomination des membres;
10. Nomination d'un membre au sein du comité pour le programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA);
11. Nomination d'un membre au sein de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement;
12. Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration d'Expo-Cité;

13. Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale;
14. Nomination d'un membre au sein de la Communauté métropolitaine de Québec;
15. Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Organisme des bassins versants de la Capitale;
16. Nomination d'un membre en remplacement du maire, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, au conseil d'agglomération et autres comités;
17. Nomination d'un membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme;
18. Nomination d'un membre au sein du Comité consultatif sur le climat sonore;
19. Nomination de membres au sein du Comité de démolition;
20. Nomination de membres au sein de la Commission d'administration et des finances à titre de président et vice-président;

#### **GREFFE ET CONTENTIEUX**

21. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025;
22. Approbation du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026;
23. Autorisation de renouveler le contrat d'assurance pour l'année 2026;
24. Autorisation à la société 9219-8852 Québec inc. de souscrire à un prêt hypothécaire grevant le complexe sportif Bonair L'Ancienne-Lorette;

#### **RESSOURCES HUMAINES**

25. Nomination de monsieur Normand Bérubé à titre de chauffeur-opérateur régulier;

#### **URBANISME**

26. Demande de dérogation mineure – 1450, rue Saint-Olivier;

#### **TRÉSORERIE**

27. Approbation finale des comptes à payer pour le mois de septembre 2025 (18 au 30 septembre 2025) et de la liste des dépenses par approbateurs;

28. Approbation des comptes à payer pour le mois d'octobre 2025 et de la liste des dépenses par approbateurs;
29. Divers;
30. Période de questions;
31. Levée de la séance.



## Ville de L'Ancienne-Lorette

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, jeudi le 2 octobre 2025 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire  
Madame Josée Ossio  
Madame Isabelle Grenier  
Madame Johanne Laurin  
Monsieur Charles Guérard  
Monsieur Sébastien Hallé  
Monsieur Nicolas St-Gelais  
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général  
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière  
Madame Anick Marceau, trésorière  
Monsieur Pierre Fortin, directeur de l'urbanisme

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 184-25 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** la proposition d'ajouter un point à la section « Divers » soit :

- Motion de remerciements et de félicitations à madame Josée Ossio et monsieur Nicolas Saint-Gelais;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'opposition pour l'ajout de ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

#### DIRECTION GÉNÉRALE

3. Autorisation de signature d'un contrat de mise à disposition d'un dépôt à neige avec l'Aéroport de Québec;
4. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Québec pour la Trame verte et bleue métropolitaine – Bonification du projet du Corridor Loretain;

#### GREFFE

5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2025;

#### LOISIRS

6. Autorisation de signature de l'entente entre la Ville et le Club de tennis pour l'entretien des terrains;

## **BIBLIOTHÈQUE**

7. Attribution d'un contrat pour la fourniture de services de maintenance et de soutien technique du système intégré de gestion de bibliothèque;

## **URBANISME**

8. Demande de dérogation mineure – 1074, rue Boutet;
9. Demande de dérogation mineure – 1670, rue Fabre;
10. Demande de dérogation mineure – 6040, boulevard Wilfrid-Hamel;
11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1502, rue Notre-Dame;
12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1530, rue Notre-Dame;

## **TRAVAUX PUBLICS**

13. Attribution d'un contrat pour l'acquisition de pierres concassées traitées au chlorure de sodium;
14. Attribution d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la construction de terrains de pickleball;

## **TRÉSORERIE**

15. Approbation partielle des comptes à payer pour le mois de septembre 2025 et de la liste des dépenses par approbateurs (1<sup>er</sup> au 17 septembre 2025);
16. Dépôt du rapport semestriel de la trésorière – Exercice financier 2025 - Deuxième projection;
17. Divers;
  - Motion de remerciements et de félicitations à madame Josée Ossio et monsieur Nicolas Saint-Gelais;
18. Période de questions;
19. Levée de la séance.

## **ADOPTÉE**

185-25 3.

### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MISE À DISPOSITION D'UN DÉPÔT À NEIGE AVEC L'AÉROPORT DE QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite officialiser l'utilisation du dépôt à neige de l'Aéroport Jean-Lesage (YQB), situé sur la 8<sup>e</sup> Avenue de l'Aéroport, afin d'optimiser ses opérations de déneigement;

**CONSIDÉRANT** que près de 95 000 m<sup>3</sup> de neige par année sont transportés dans le cadre des opérations de déneigement de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que le contrat prévoit un coût de 80 482,50 \$ taxes incluses pour l'hiver 2025-2026 et de 83 701,80 \$ taxes incluses pour l'hiver 2026-2027;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison des quantités à transporter, il n'existe pas de concurrence dans le domaine de la disposition de la neige, autre que le dépôt à neige de l'Aéroport et ceux de la Ville de Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser la signature de l'entente, le tout selon les modalités qui y sont prévues;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville de L'Ancienne-Lorette, le contrat avec l'Aéroport Jean-Lesage (YQB).

#### **ADOPTÉE**

186-25 4.

#### **AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC POUR LA TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE – BONIFICATION DU PROJET DU CORRIDOR LORETTAIN**

**CONSIDÉRANT** que, au printemps 2025, la Ville a obtenu une aide financière de 4 M\$ de la part de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) dans le cadre de la Trame verte et bleue métropolitaine, afin de lui permettre de réaliser le Corridor Lorettain;

**CONSIDÉRANT** qu'au moment du dépôt de la demande à la CMQuébec, en octobre 2024, les coûts de conception et de réalisation du Corridor Lorettain étaient évalués à un peu plus de 5,8 M\$;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'appel d'offres pour les travaux de construction, la Ville a pu octroyer le contrat à un prix inférieur, ramenant ainsi le coût total estimé du projet sous les 5 M\$;

**CONSIDÉRANT** que cette économie, combinée à l'aide financière reçue de Desjardins et au fait que certaines dépenses n'étaient pas admissibles au financement par la Trame Verte et Bleue, fait en sorte que la somme totale des dépenses admissibles du projet pour la Trame Verte et Bleue devrait s'élever à 3,365 M\$, plutôt que 4 M\$;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite donc présenter une nouvelle demande d'aide financière à la CMQuébec, afin de bonifier le projet du Corridor Lorettain;

**CONSIDÉRANT** que cette demande, comprenant deux volets, permettra d'optimiser les économies réalisées par la gestion financière rigoureuse du projet, en y intégrant des éléments qui complètent le projet, mais qui semblaient hors budget lors de la demande d'aide financière initiale;

**CONSIDÉRANT** que cette bonification du Corridor Lorettain s'inscrit dans la même philosophie que le projet principal, soit de favoriser la mobilité active dans le respect de l'environnement naturel exceptionnel du boisé lorettain;

**CONSIDÉRANT** que le montant de la demande d'aide financière est estimé à 650 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a aucune implication financière supplémentaire pour la Ville, hormis les investissements déjà prévus dans le projet;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Québec pour la bonification du Corridor Lorettain (volets 1 et 2), et ce, dans le cadre de la Trame verte et bleue métropolitaine.

**ADOPTÉE**

**187-25 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2025 a été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT** que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2025.

**ADOPTÉE**

**188-25 6. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE CLUB DE TENNIS POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville est propriétaire de huit terrains de tennis situés sur le lot numéro 4 388 401 du cadastre du Québec, dont six en terre battue et deux en asphalte;

**CONSIDÉRANT** que depuis plusieurs années, la Ville confie au Club de tennis de L'Ancienne-Lorette l'entretien de ces terrains pendant la saison estivale;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une d'entente visant à encadrer la collaboration entre la Ville et le Club de tennis pour les saisons 2026, 2027 et 2028;

**CONSIDÉRANT** que cette entente définit les responsabilités respectives des parties, les modalités de paiement ainsi que les conditions de résiliation;

**CONSIDÉRANT** que la principale modification apportée à cette nouvelle entente concerne la durée de la saison d'activité, qui passe de 24 semaines à 26 semaines;

**CONSIDÉRANT** que cette prolongation reflète une volonté d'optimiser l'utilisation des terrains et de répondre à la demande croissante des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que pour l'année 2025, la contribution annuelle est de 23 092,32 \$;

**CONSIDÉRANT** que ce montant est sujet à variation, selon le salaire minimum applicable au début de chaque saison;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Josée Ossio et résolu :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir, le tout selon les modalités qui y sont prévues.

#### **ADOPTÉE**

189-25 7.

#### **ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE MAINTENANCE ET DE SOUTIEN TECHNIQUE DU SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT** que le contrat de maintenance de notre système intégré de gestion de bibliothèque (catalogue) est à renouveler;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur actuel du système intégré de gestion de bibliothèque, InMedia, offre un service satisfaisant;

**CONSIDÉRANT** qu'il est à l'avantage de la Ville de continuer à faire appel à lui pour les prochaines années, et ce, au vu des coûts élevés qu'entraîneraient un changement de catalogue pour des services similaires;

**CONSIDÉRANT** que le dernier contrat était d'une durée fixe de 3 ans afin de permettre à la Ville de bénéficier d'un tarif plus avantageux;

**CONSIDÉRANT** que le coût total pour les trois prochaines années est de 52 318,99 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que selon les dispositions de l'article 573.3, 6<sup>e</sup> paragraphe de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut adjuger un contrat sans appel d'offres, lorsque l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants, la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, la recherche ou le développement ou la production d'un prototype ou d'un concept original;

**CONSIDÉRANT** que la firme InMedia détient les licences exclusives du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque Portfolio;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'attribuer le contrat de maintenance de notre système intégré de gestion de bibliothèque InMedia, et ce pour une durée de trois ans;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

**D'AUTORISER** le renouvellement de contrat pour la fourniture de services de maintenance et de soutien technique avec InMedia pour les années 2026, 2027 et 2028 une somme de 52 318,99\$ taxes incluses.

**D'AUTORISER** la trésorière, ou en son absence ou l'incapacité d'agir, l'assistante-trésorière, à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

#### **ADOPTÉE**

190-25 8.

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1074, RUE BOUTET**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jean-Luc Bernier, propriétaire du 1074, rue Boutet à L'Ancienne-Lorette;

**CONSIDÉRANT** que la demande concerne le lot 1 310 356 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B<sub>4</sub>;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à permettre l'élargissement d'une aire de stationnement et d'une ouverture à la rue empiétant de 5,1 mètres devant la façade du bâtiment principal alors que l'empiètement maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 3,5 mètres;

**CONSIDÉRANT** les plans préparés par madame Maude Demers, designer d'intérieur, datés du 21 juillet 2025;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture à la rue et l'aire de stationnement respectent la largeur maximale prescrite par le *Règlement de zonage n° V-965-89* de 6,1 mètres;

**CONSIDÉRANT** la localisation du portique en retrait de la façade avant;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

**CONSIDÉRANT** que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié le 15 septembre 2025;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

**LE PRÉAMBULE** fait partie intégrante de la résolution.

**D'ACCORDER** la demande visant à permettre l'élargissement d'une aire de stationnement et d'une ouverture à la rue empiétant de 5,1 mètres devant la façade du bâtiment principal.

### **ADOPTÉE**

#### **191-25 9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –1670, RUE FABRE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Samuel Delorme, propriétaire du 1670, rue Fabre à L'Ancienne-Lorette;

**CONSIDÉRANT** que la demande concerne le lot 1 777 752 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B<sub>54A</sub>;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 4,5 mètres, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 6,1 mètres;

**CONSIDÉRANT** le plan projet d'implantation préparé par monsieur Kévin D'Astous, arpenteur-géomètre, portant la minute 465 daté du 10 septembre 2025 et les plans d'architecture produits par madame Johany Laflamme, designer d'intérieur, datés du 25 août 2025;

**CONSIDÉRANT** les contraintes naturelles du terrain (rive et forte pente);

**CONSIDÉRANT** la multiplication de ce type de demandes (ajout de portique dans la marge avant);

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires des immeubles voisins ont signé des lettres afin d'indiquer avoir été informés et ne pas s'opposer au projet du requérant;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

**CONSIDÉRANT** que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié le 15 septembre 2025;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

**LE PRÉAMBULE** fait partie intégrante de la résolution.

**D'ACCORDER** la demande visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 4,5 mètres.

#### **ADOPTÉE**

#### **192-25 10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 6040, BOULEVARD WILFRID-HAMEL**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée par madame Lyne Proulx et monsieur Gaétan Leroux représentant par procuration l'entreprise Station-service G.M. Leroux Inc., propriétaire du 6040, boulevard Wilfrid-Hamel à L'Ancienne-Lorette;

**CONSIDÉRANT** que la demande concerne le lot 6 174 580 du cadastre du Québec, situé en partie dans la zone C-C<sub>8</sub> et dans la zone R-A/B<sub>5</sub>;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment principal commercial avec une marge de recul avant de 6,49 mètres, alors que le minimum prescrit par la résolution de PPCMOI (*Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Projet d'agrandissement d'un garage de réparation automobile au 6040, boulevard Wilfrid-Hamel*) n° 103-18 est de 6,82 mètres;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'agrandissement ont été réalisés en 2018 à la suite de l'obtention du PPCMOI et d'un permis de construction;

**CONSIDÉRANT** que le certificat de localisation préparé par monsieur Frédéric Messier, arpenteur-géomètre, daté du 9 novembre 2018, a révélé le caractère dérogatoire de la marge à l'issue des travaux réalisés;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires souhaitent régulariser la situation dans le cadre d'une transaction immobilière;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

**CONSIDÉRANT** que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié le 15 septembre 2025;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

**LE PRÉAMBULE** fait partie intégrante de la résolution.

**D'ACCORDER** la demande visant à rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment principal commercial avec une marge de recul avant de 6,49 mètres.

## **ADOPTÉE**

### **193-25 11. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1502, RUE NOTRE-DAME**

**CONSIDÉRANT** la demande de permis présentée par madame Andréanne Paré, propriétaire du 1500-1502, rue Notre-Dame à L'Ancienne-Lorette;

**CONSIDÉRANT** que la demande concerne le lot 1 777 488 du cadastre du Québec, situé dans la zone C-V/B<sub>2</sub>;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal assujéti au *Règlement de PIIA applicable au cœur villageois n° 394-2025*;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment présente une valeur patrimoniale moyenne en vertu de l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par la firme Bergeron Gagnon inc. (2021) et que la propriété est située dans le cœur villageois de la Ville de L'Ancienne-Lorette;

**CONSIDÉRANT** les croquis produits par madame Gabrielle Dufour, technicienne en architecture du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP), datés du 29 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** la volonté de réaménager l'accès des clients au salon de coiffure via un nouveau portique d'entrée;

**CONSIDÉRANT** la localisation du terrain au coin des rues Notre-Dame et Saint-Cyrille;

**CONSIDÉRANT** que ce projet respecte les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 394-2025 applicable au cœur villageois*;

**CONSIDÉRANT** que les travaux doivent également être conformes à tout autre règlement applicable;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

**LE PRÉAMBULE** fait partie intégrante de la résolution.

**D'APPROUVER** les plans ci-haut mentionnés.

## **ADOPTÉE**

**194-25 12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1530, RUE NOTRE-DAME**

**CONSIDÉRANT** la demande de permis présentée par monsieur Jacques Carette, propriétaire du 1530, rue Notre-Dame à L'Ancienne-Lorette;

**CONSIDÉRANT** que la demande concerne le lot 1 777 553 du cadastre du Québec, situé dans la zone C-V/B<sub>2</sub>;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à permettre le remplacement des fenêtres de la façade donnant sur la rue Saint-Luc du bâtiment patrimonial assujetti à *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 394-2025 applicable au cœur villageois*;

**CONSIDÉRANT** que la résidence présente une valeur patrimoniale moyenne en vertu de l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par la firme Bergeron Gagnon inc. (2021) et que la propriété est située dans le cœur villageois de la Ville de L'Ancienne-Lorette;

**CONSIDÉRANT** le modèle de fenêtre envisagé (fenêtres en bois d'acajou à deux battants, à grands carreaux);

**CONSIDÉRANT** que ce modèle de fenêtres s'harmonise avec le style architectural du bâtiment (maison mansardée);

**CONSIDÉRANT** que ce projet respecte les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 394-2025 applicable au cœur villageois*;

**CONSIDÉRANT** que les travaux doivent également être conformes à tout autre règlement applicable;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle demande de permis devra être faite pour remplacer les autres ouvertures du bâtiment (portes et fenêtres);

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**LE PRÉAMBULE** fait partie intégrante de la résolution.

**D'APPROUVER** le projet de remplacement des fenêtres ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE**

**195-25 13. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE PIERRES CONCASSÉES TRAITÉES AU CHLORURE DE SODIUM**

**CONSIDÉRANT** qu'en prévision de la saison hivernale 2025-2026, le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation, le 15 septembre 2025, pour la fourniture de pierres concassées traitées au chlorure de sodium (criblure);

**CONSIDÉRANT** que le 24 septembre 2025, la Ville a procédé à l'ouverture des deux soumissions;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse des soumissions par le Service du greffe, le plus bas soumissionnaire conforme est Carrières Québec inc. pour un montant total de 52 313,62 \$ taxes incluses;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

**D'ATTRIBUER** le contrat pour la fourniture de pierres concassées traitées au chlorure de sodium pour la saison hivernale 2025-2026 à l'entreprise Carrières Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 52 313,62 \$, taxes incluses.

**DE CONSTITUER** une réserve au montant de 7 847,04 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour permettre, le cas échéant, des variations de quantités imprévues.

**D'AUTORISER** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

## **ADOPTÉE**

### **196-25 14. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PICKLEBALL**

**CONSIDÉRANT** que, en prévision de l'attribution d'un contrat de services professionnels en ingénierie dans le cadre de travaux d'ajout de terrains de pickleball, le Service des travaux publics a fait parvenir, le 22 septembre dernier, une demande de prix à deux entreprises de la région;

**CONSIDÉRANT** que le 26 septembre dernier, la Ville a reçu une seule offre de services de Pluritec ltée au montant de 38 476,38 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que, après analyse de l'offre de services par le Service des travaux publics, l'entreprise Pluritec ltée est conforme aux exigences demandées dans le cadre du mandat;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

**D'ATTRIBUER** le contrat de services professionnels en ingénierie à Pluritec ltée au montant de 38 476,38 \$ toutes taxes incluses.

**DE CONSTITUER** une réserve au montant de 5 771,46 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux.

**D'AUTORISER** que le financement soit pris aux immobilisations à même les revenus de fonctionnement.

**D'AUTORISER** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

## **ADOPTÉE**

### **197-25 15. APPROBATION PARTIELLE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2025 ET DE LA LISTE DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS (1<sup>ER</sup> AU 17 SEPTEMBRE 2025)**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver la liste partielle des comptes à payer pour le mois de septembre 2025 comme suit :

#### **ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

– Rémunération et remises	433 704,24 \$
– Biens et services	2 622 517,59 \$
– Remboursement aux employés	1 798,31 \$
– Frais de financement	42 460,75 \$

#### **REMBOURSEMENTS**

– Activités des loisirs	239,14 \$
-------------------------	-----------

#### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE**

– Programme de lutte contre l'agrile du frêne	600,00
– Programme PAD (Adaptation de domicile)	50 000,00

#### **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

– Immobilisations	<u>1 957 042,54 \$</u>
-------------------	------------------------

**TOTAL** **5 108 362,57 \$**

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

**D'APPROUVER** la liste partielle des comptes à payer pour le mois de septembre 2025, d'en autoriser et ratifier les paiements.

**DE DÉPOSER** la liste des dépenses par approbateurs.

#### **ADOPTÉE**

**198-25 16. DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DE LA TRÉSORIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2025 - DEUXIÈME PROJECTION**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, madame Anick Marceau, dépose et explique le rapport semestriel pour la deuxième projection budgétaire de l'exercice financier de l'année 2025.

Ce rapport fait mention des revenus et des dépenses réelles, au 23 septembre 2025.

**199-25 17. MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS**

Le maire, monsieur Gaétan Pageau, ainsi que les membres du conseil tiennent à remercier et à féliciter madame Josée Ossio ainsi que monsieur Nicolas St-Gelais pour leur implication auprès des citoyens, au sein du conseil municipal.

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal de la Ville remercie et félicite madame Josée Ossio ainsi que monsieur Nicolas St-Gelais.

#### **ADOPTÉE**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**200-25 19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Isabelle Grenier appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

**DE LEVER** la séance, il est 20h23.

**ADOPTÉE**

---

**Gaétan Pageau**  
Maire

---

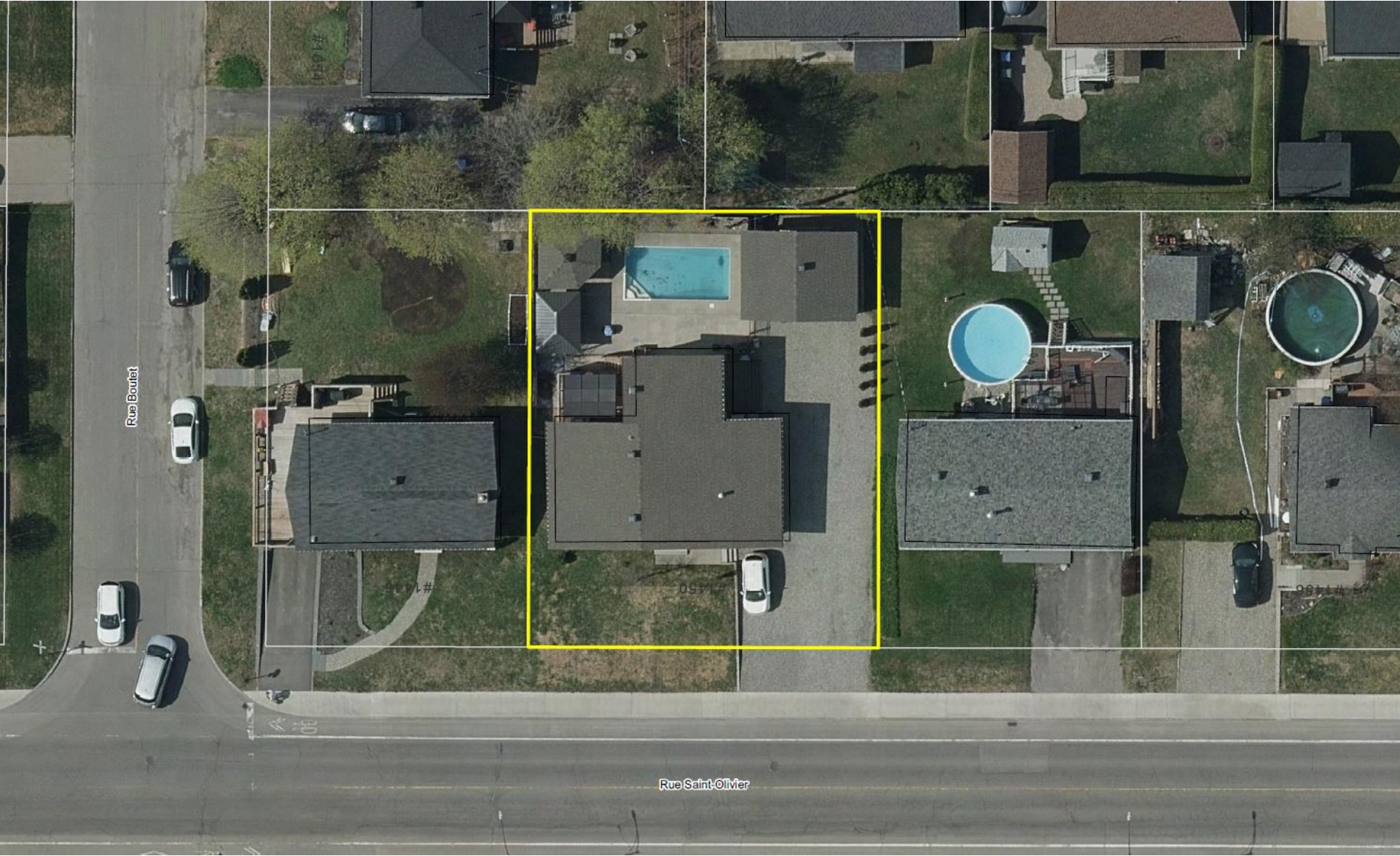
**Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque**  
Greffière

# DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

## 1450, RUE SAINT-OLIVIER



# Localisation



# Site visé



# Site visé



# NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'agrandissement d'un garage isolé présentant une superficie totale de 50 mètres carrés, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 40 mètres carrés.

*À noter que la piscine creusée située dans la cour arrière a été retirée.*

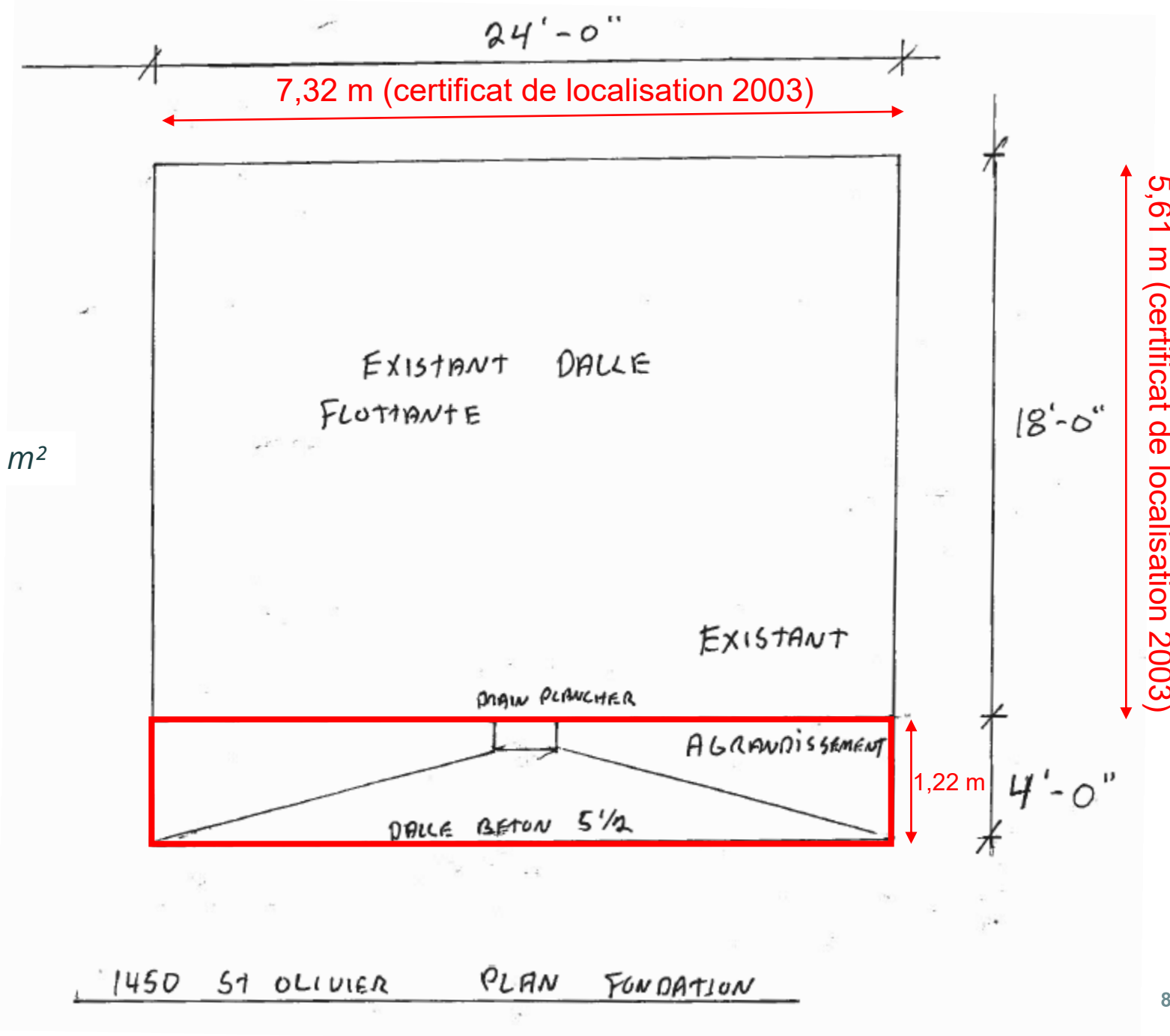


# Plans de construction

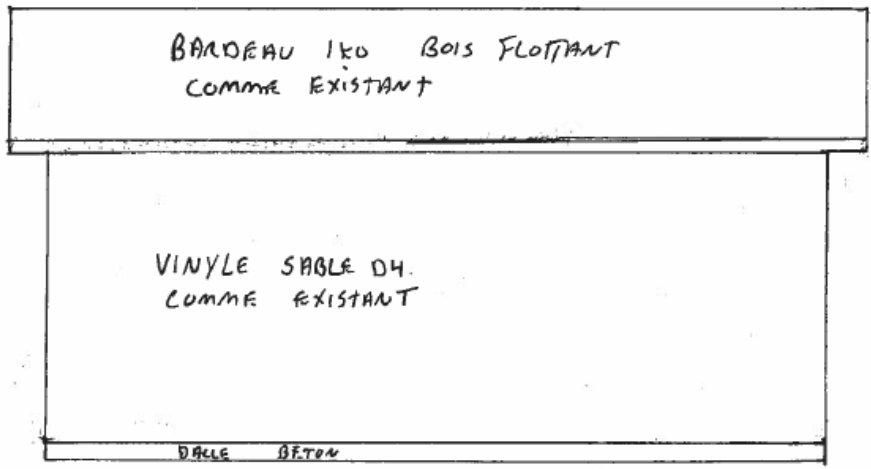


agrandissement projeté

Total : 7,32 m x (5,61 m + 1,22 m) donc 50 m<sup>2</sup>



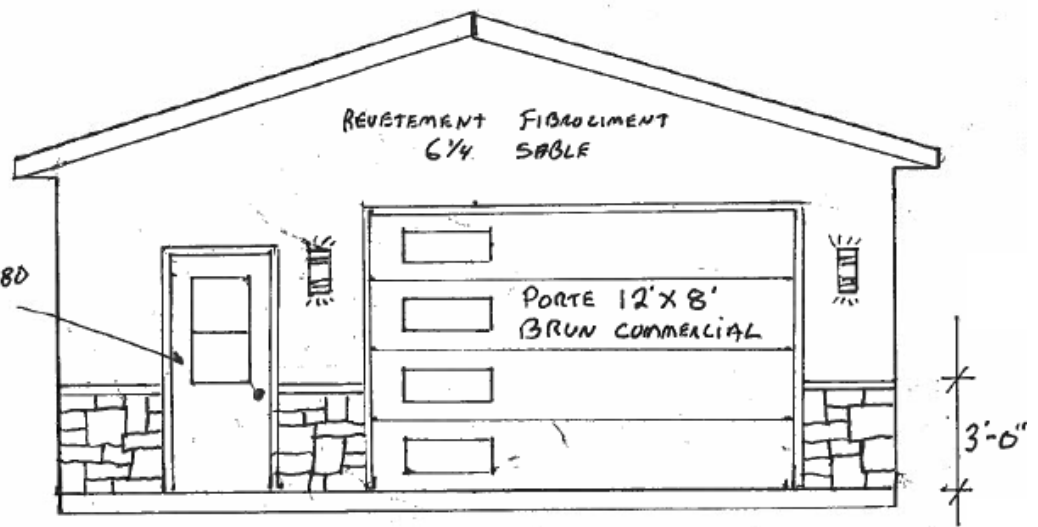
# Plans de construction



1450 ST OLIVIER ELEVATION GAUCHE ET DROIT



ECHELLE 1/4" = 1'



FACADE 1450 ST OLIVIER

# AVIS DU CCU

**FAVORABLE**



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025**

**DÉPENSES PAYÉES DU 18 AU 30 SEPTEMBRE 2025**

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

<b>Rémunération et remises</b>			<b>269 543.30 \$</b>
Beneva inc.	A 58019	70.44 \$	<u>70.44 \$</u>
<b>Total de la rémunération et des remises</b>			<b>269 613.74 \$</b>

**Biens et services**

Aéroport de Québec inc.	C 52303	51 473.02 \$
Alaroy inc.	C 52304	1 309.00 \$
Bédard Sébastien	C 52306	232.25 \$
Bélanger Frédéric	C 52307	490.00 \$
COMAQ	C 52309	528.88 \$
For-Net (Québec) inc.	C 52310	631.21 \$
Francis Julien	C 52311	118.00 \$
Groupe ACCISST Inc.	C 52312	1 322.21 \$
Groupe ETR inc.	C 52313	42.90 \$
L2 Tennis inc.	C 52317	275.94 \$
La Génératrice inc.	C 52318	287.44 \$
Lamontagne Stéphane	C 52319	30.00 \$
Le kiosque la Corne d'abondance inc.	C 52320	196.70 \$
Martel Steve	C 52321	2 121.30 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	C 52323	796.87 \$
Piscines Soucy inc.	C 52324	133.31 \$
Ptaszek Melissa	C 52325	287.50 \$
Purolator inc.	C 52326	61.98 \$
Sécurité Sirois événements spéciaux inc.	C 52328	24 916.17 \$
Soucy Carolyne	C 52329	2 771.46 \$
Stratzer Conseils inc.	C 52330	4 667.99 \$
Thomson Reuters Canada Limited	C 52331	454.65 \$
Vert Métal s.e.n.c.	C 52332	3 909.15 \$
Zachary Goulet	C 52335	364.00 \$
Boutique La Revanche	C 52360	36.78 \$
Fitness L'entrepôt	C 52362	160.74 \$
Marché L'Ancestral-Lorette inc.	C 52367	203.60 \$
Paquin Carine	C 52368	3 380.27 \$
Purolator inc.	C 52370	54.05 \$
Centre de services scolaire des Découvreurs	A 58020	31 527.90 \$
Ciment Québec inc.	A 58021	865.19 \$
Desfosses Louis	A 58022	364.00 \$
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.	A 58024	43 925.05 \$
FQM Assurances inc.	A 58025	78.48 \$
Groupe Lou-Tec inc.	A 58026	9 822.02 \$
Le Groupe Sports-Inter Plus inc.	A 58028	275.94 \$
Lemieux Nolet, comptables professionnels agréées s.e.n.c.r.l.	A 58029	92 048.99 \$
Les services en bâtiments Ebox inc.	A 58030	1 435.81 \$
Location Sauvageau inc.	A 58031	248.34 \$
Matériaux Paysagers Savaria Itée	A 58032	414.75 \$
P.E.S. Canada Inc.	A 58034	4 724.02 \$
P.R. Distribution inc.	A 58035	1 532.45 \$
Pavage F & F inc.	A 58036	26 145.90 \$
Pneus Belisle Québec inc.	A 58037	347.12 \$
Québec Linge Co.	A 58038	959.80 \$
Sani Bleu inc.	A 58039	613.97 \$
Sani-Fontaines inc.	A 58040	211.97 \$
Sani-Orléans inc.	A 58041	3 592.97 \$
Sani-Terre environnement inc.	A 58042	16 599.67 \$
Sciage & Forage Québec (1984) Inc.	A 58043	866.34 \$
Scierie Mobile Gilbert inc.	A 58044	292.00 \$
Service National des Sauveteurs inc..	A 58045	2 854.47 \$
Signalisation Kalitec inc.	A 58046	787.01 \$
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	A 58047	117.59 \$
Tenaquip limited	A 58048	108.92 \$
Villéco inc.	A 58049	21 696.50 \$
Viva Design inc.	A 58050	63.24 \$
Aquam spécialiste aquatique inc.	A 58097	846.23 \$
F.D. Jul inc.	A 58098	492.27 \$

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025**

**DÉPENSES PAYÉES DU 18 AU 30 SEPTEMBRE 2025**

Gigi Wenger	A 58099	250.00 \$	
L'Hérault Manon	A 58100	270.00 \$	
Librairie Renaud-Bray inc.	A 58101	104.85 \$	
Québec Linge Co.	A 58102	118.46 \$	
Bell Canada	D Direct	63.62 \$	
Desjardins	D Direct	1 000.48 \$	
Hydro-Québec	D Direct	6 152.20 \$	
Frais de banques	D Direct	34.25 \$	
<b>Total des biens et services</b>			<b>373 110.14 \$</b>
<b>Remboursements de frais</b>			
Loisirs	C Divers	1 923.49 \$	
<b>Total des remboursement de frais</b>			<b>1 923.49 \$</b>
<b>Total des activités de fonctionnement</b>			<b>644 647.37 \$</b>
<b>REMBOURSEMENTS</b>			
Taxes municipales	C Chèque	484.75 \$	
Activités des Loisirs	C Chèque	90.00 \$	
<b>Total des remboursements</b>			<b>574.75 \$</b>
<b>PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE</b>			
Programme de lutte contre l'agrile du frêne	C Chèque	2 100.00 \$	
<b>Total du programme d'aide financière</b>			<b>2 100.00 \$</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
<b>2018-10 Réfection bâtiment communautaire - Programme PRACIM</b>			
Vigil sécurité opérations inc.	C 52333	1 259.76 \$	
Drolet Construction	A 58023	352 655.40 \$	
Larochelle et Desmeules, Architectes (2012) inc.	A 58027	1 250.36 \$	
<b>2021-11 Réfection Bibliothèque - Programme PADIC</b>			
BBC architectes Inc	C 52305	67 902.52 \$	
<b>2024-14 Réfection rues Choquette, Chantelle, Bosquet et Cèdre - Programme PRIMEAU</b>			
Avizo Experts-Conseils inc.	A 58018	17 706.15 \$	
<b>2025-01 Parc de la Rivière - Éclairage et mobilier</b>			
Hydro-Québec	D Direct	413.91 \$	
<b>2025-07 Lampadaires rues Courtine, Braie et Douves</b>			
Hydro-Québec	D Direct	413.91 \$	
<b>2025-15 Remplacement des chaudières au gaz à l'Aquagym</b>			
Atlantis Pompe Ste-Foy inc.	A 58017	32 911.59 \$	
<b>2025-16 Loisirs - Parc Canso</b>			
Option aménagement inc.	A 58033	2 155.78 \$	
<b>2025-19 HV - Équipements salle de conférence</b>			
Présence informatique inc.	C 52369	19 608.99 \$	
<b>Total des activités d'investissement</b>			<b>496 278.37 \$</b>
<b>Total des dépenses payées</b>			<b>1 143 600.49 \$</b>

Le conseil a adopté le règlement suivant en matière de contrôle et de suivi budgétaire (Art. 477 L.C.V.) :

- 381-2023 : Règlement en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires

A : virement bancaire avec ACCÉO TRANSPHÈRE

C : chèque

D : virement bancaire avec Desjardins



Anick Marceau, CPA Auditrice, OMA  
 Trésorière

Date : 21 novembre 2025



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025**

**DÉPENSES PAYÉES EN OCTOBRE 2025**

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

<b>Rémunération et remises</b>			<b>519 710.82 \$</b>
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)	C 52406	2 318.97 \$	
Syndicat des employés municipaux Ville de L'Ancienne-Lorette	C 52407	697.10 \$	
Beneva inc.	A 58140	70.44 \$	
Beneva inc.	A 58141	22 320.60 \$	
Beneva inc.	A 58210	70.44 \$	
IA Groupe financier inc.	D Direct	61 286.71 \$	
Retraite Québec	D Direct	3 831.16 \$	
Fonds de Solidarité FTQ	D Direct	640.00 \$	
			<b>91 235.42 \$</b>
			<b>610 946.24 \$</b>

**Total de la rémunération et des remises**

**Biens et services**

Bouaziz Amélia	C 52336	310.43 \$
Falardeau André	C 52337	2 160.00 \$
Gagnon Charles	C 52338	1 029.60 \$
Gagnon Charles	C 52339	1 029.60 \$
L2 Pickleball Inc.	C 52340	6 470.80 \$
La Génératrice inc.	C 52341	454.15 \$
La Génératrice inc.	C 52342	287.44 \$
Lecours Steffy	C 52343	270.00 \$
Paquet Lory	C 52344	850.00 \$
Riopel-Céré William	C 52345	525.00 \$
Roberge Linda	C 52346	250.00 \$
Roberge Linda	C 52347	250.00 \$
Senger Patricia	C 52348	750.00 \$
Senger Patricia	C 52349	750.00 \$
Services FTP	C 52350	4 668.00 \$
Simard Lorraine	C 52351	495.00 \$
Diane Dumont	C 52381	2 326.14 \$
Fitness L'entrepôt	C 52383	114.93 \$
Fortier Thomas	C 52384	518.00 \$
Fournier Marc	C 52385	874.50 \$
Groupe Electro Light	C 52386	10 792.70 \$
Logiciels Sports-Plus inc.	C 52390	566.26 \$
Loisirs des hauts-sentiers	C 52391	574.88 \$
Mc Clish Jean-François	C 52392	1 356.25 \$
Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l.	C 52393	7 489.26 \$
Nuncio Adriana	C 52395	700.00 \$
Péломix inc.	C 52396	3 414.76 \$
Purolator inc.	C 52397	31.74 \$
Richard Samuel	C 52398	689.85 \$
Soucy Carolyne	C 52400	4 739.07 \$
St-Cyr Johanne	C 52401	1 620.00 \$
St-Pierre Valérie	C 52402	300.00 \$
Theetge Chevrolet Buick Gmc Cadillac Inc.	C 52403	286.28 \$
Wolseley Canada inc.	C 52404	21.75 \$
Cliniques Telus Santé inc.	C 52410	843.99 \$
EBSCO Canada Ltée	C 52411	212.55 \$
Express Mag institutions	C 52412	103.36 \$
Groupe ETR inc.	C 52413	1 675.80 \$
Leblanc Josée	C 52415	1 575.00 \$
Librairie La Maison Anglaise inc.	C 52416	159.54 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	C 52418	87.30 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C 52419	301.25 \$
SODEP	C 52420	403.33 \$
BCF s.e.n.c.r.l.	C 52421	6 160.21 \$
Boucher Nicolas	C 52422	140.00 \$
Cercle de Fermières L'Ancienne-Lorette	C 52423	675.00 \$
Dialogue Health Technologies inc.	C 52425	465.42 \$
Dre Amélie Blanchet, m.v.	C 52426	2 881.73 \$
Express Mag institutions	C 52427	100.03 \$
Fournier Maude	C 52428	480.00 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

DÉPENSES PAYÉES EN OCTOBRE 2025

Groupe ETR inc.	C 52429	3 783.38 \$
Le kiosque la corne d'abondance inc.	C 52431	168.40 \$
Marché L'Ancienne-Lorette inc.	C 52434	22.36 \$
Rayon de soleil	C 52436	500.00 \$
Rose Gommette	C 52437	1 034.78 \$
Troupe de théâtre "Les grands enfants" inc.	C 52439	4 000.00 \$
Acklands-Grainger inc.	C 52441	171.03 \$
Affichez inc.	C 52442	16 236.48 \$
Can-Explore inc.	C 52443	1 356.71 \$
Clinique D'Outillage M.P. inc	C 52444	428.22 \$
Club de tennis de L'Ancienne-Lorette	C 52445	17 774.40 \$
D. Bisson vitres d'autos	C 52446	178.21 \$
Distribution 20/20 inc.	C 52448	138.13 \$
Edgar Blondeau inc.	C 52449	3 219.19 \$
Groupe ETR inc.	C 52451	2 438.12 \$
Le kiosque la corne d'abondance inc.	C 52452	123.72 \$
Lumen - Division de Sonepar Canada inc.	C 52453	813.59 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	C 52456	665.49 \$
Purolator inc.	C 52457	21.16 \$
Sablière A.D. Roy inc.	C 52458	344.93 \$
Soudure plastique plus	C 52459	172.46 \$
Wolseley Canada inc.	C 52460	92.44 \$
Xerox Canada Ltée	C 52461	296.61 \$
Communauté Métropolitaine de Québec	A 56495	35 690.67 \$
9069-9687 Québec inc. (Santé Tonix)	A 58016	12 397.18 \$
Genois Caroline	A 58067	1 125.00 \$
Godoy Sabrina	A 58068	750.00 \$
Kingston Claire	A 58069	350.00 \$
L'Hérault Manon	A 58070	525.00 \$
L'Hérault Manon	A 58071	525.00 \$
Lemieux Josée	A 58072	300.00 \$
Aptika inc.	A 58139	294.34 \$
Complexe sportif Bonair de L'Ancienne-Lorette	A 58142	94 096.21 \$
Fotorebel	A 58144	195.46 \$
Gigi Wenger	A 58145	500.00 \$
Groupe perspective RH inc.	A 58146	718.69 \$
Laithicia Adam	A 58148	517.39 \$
Location Sauvageau inc.	A 58149	124.17 \$
Magbrooke fourniture industrielle inc.	A 58150	349.30 \$
Novexco inc.	A 58151	776.85 \$
Québec Linge Co.	A 58154	219.00 \$
Ruiz Vilma	A 58155	400.00 \$
Solotech inc.	A 58156	4 051.71 \$
SPA de Québec	A 58157	6 181.37 \$
Spécialité d'outil André Blouin inc.	A 58158	362.69 \$
Atelier de reliure G	A 58175	1 314.92 \$
Biblio RPL Ltée	A 58177	88.07 \$
Groupe perspective RH inc.	A 58179	727.79 \$
Hebdo Litho inc.	A 58180	9 008.29 \$
Impressions Marc Leclerc inc.	A 58181	250.65 \$
Impressions Plastimax inc.	A 58182	1 885.59 \$
L'Union des Municipalités du Québec	A 58183	21 952.81 \$
Librairie Hannenorak s.e.n.c.	A 58184	674.98 \$
Librairie La Liberté inc.	A 58185	2 525.72 \$
Librairie Pantoute inc.	A 58186	2 937.41 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	A 58187	4 881.09 \$
Novexco inc.	A 58188	363.09 \$
OBV de la Capitale	A 58189	4 978.42 \$
Québec Linge Co.	A 58190	118.46 \$
Blanko	A 58211	718.59 \$
Groupe perspective RH inc.	A 58212	709.60 \$
L'Hérault Manon	A 58213	295.00 \$
Location Sauvageau inc.	A 58214	124.17 \$
OBV de la Capitale	A 58215	4 978.42 \$
Québec Linge Co.	A 58216	118.46 \$

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025**

**DÉPENSES PAYÉES EN OCTOBRE 2025**

Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	A	58217	28.74	\$
9268146 Canada inc.	A	58240	536.54	\$
Adrénaline Sport inc.	A	58241	91.55	\$
Aéroport de Québec inc.	A	58242	49 493.29	\$
Ascenseurs Cloutier Ltée	A	58243	120.72	\$
Atlantis Pompe Ste-Foy inc.	A	58244	375.10	\$
Béton sur mesure inc.	A	58245	4 043.91	\$
Blanko	A	58246	7 174.44	\$
Carrières Québec inc.	A	58247	8 876.55	\$
Centre d'appel STP inc.	A	58248	199.21	\$
Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A	58249	830.97	\$
CTM Québec inc.	A	58250	1 076.06	\$
Entretien 4M inc.	A	58251	12 667.48	\$
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.	A	58253	49 104.91	\$
Fastenal Canada ltée	A	58254	441.52	\$
Groupe perspective RH inc.	A	58255	427.58	\$
ITI inc.	A	58256	315.32	\$
Laithicia Adam	A	58258	448.40	\$
Le Groupe Agritex inc.	A	58259	1 227.39	\$
Le Groupe Sports-Inter Plus inc.	A	58260	2 007.69	\$
Logiball inc.	A	58262	408.16	\$
ML entretien multiservices	A	58264	17 442.86	\$
Mont Bel-Air Eau de Source inc.	A	58265	24.75	\$
Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A	58266	9 577.52	\$
PE Fraser inc.	A	58267	75.89	\$
Pièce d'Auto Alain Côté inc.	A	58268	959.52	\$
Posimage inc.	A	58270	1 316.46	\$
Québec Linge Co.	A	58271	887.87	\$
Ruiz Vilma	A	58272	400.00	\$
Sani Bleu inc.	A	58273	2 892.77	\$
Sani-Orléans inc.	A	58274	27 285.63	\$
Sel Warwick inc.	A	58275	1 328.05	\$
Services Matrec inc.	A	58276	37 016.69	\$
Solotech inc.	A	58277	2 140.83	\$
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	A	58278	191.81	\$
Toromont Cat	A	58280	682.28	\$
Bell Canada	D	Direct	330.31	\$
Bell Mobilité inc.	D	Direct	20.24	\$
Desjardins	D	Direct	2 237.30	\$
Énergir s.e.c.	D	Direct	1 150.44	\$
Hydro-Québec	D	Direct	35 214.53	\$
Pitneyworks	D	Direct	2 000.00	\$
Telus	D	Direct	539.08	\$
Vidéotron Ltée	D	Direct	828.95	\$
Ville de Québec	D	Direct	354.66	\$
Visa Desjardins	D	Visa	17 900.81	\$
Frais de banques	D	Direct	2 527.55	\$
<b>Total des biens et services</b>			<b>651 534.60</b>	<b>\$</b>
<b>Remboursements de frais</b>				
Application de la Loi	C	Divers	64.80	\$
Urbanisme	C	Divers	842.19	\$
Communications	C	Divers	278.84	\$
Loisirs	C	Divers	303.14	\$
<b>Total des remboursements de frais</b>			<b>1 488.97</b>	<b>\$</b>
<b>Total des activités de fonctionnement</b>			<b>1 263 969.81</b>	<b>\$</b>

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025**

**DÉPENSES PAYÉES EN OCTOBRE 2025**

**REMBOURSEMENTS**

Taxes	C Chèque	3 886.96 \$
Urbanisme	C Chèque	4 423.89 \$
Activités des Loisirs	C Chèque	1 150.00 \$
Réclamations	C Chèque	1 388.04 \$

**Total des remboursements** 10 848.89 \$

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE**

Programme de lutte contre l'agrile du frêne	C Chèque	900.00 \$
---	----------	-----------

**Total du programme d'aide financière** 900.00 \$

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

**IMMOBILISATIONS**

**2018-10 Réfection bâtiment communautaire - Programme PRACIM**

Ameublement de bureau La Capitale inc.	C 52378	229.95 \$
Option aménagement inc.	A 58152	2 424.36 \$
Pluritec Itée	A 58153	2 127.04 \$
Solotech inc.	A 58156	12 359.41 \$

**2021-11 Réfection Bibliothèque - Programme PADIC**

DWB consultants	C 52382	29 823.82 \$
-----------------	---------	--------------

**2022-29 Réfection rues Armoiries, Ritournelle, Amitié et Noël-Beaupré**

Tetra Tech QI inc.	A 58159	8 694.98 \$
--------------------	---------	-------------

**2023-27 Réfection rue Damiron (Ritournelle à Créneau) - Programme TECQ**

Maxi-Paysage inc.	A 58263	190 068.07 \$
-------------------	---------	---------------

**2023-28 Réfection rues d'Amitié et de la Verdure - Programme PRIMEAU**

Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A 58147	6 078.27 \$
Construction & Pavage Portneuf inc	A 58178	597 736.77 \$

**2024-03 Réfection rue Jandomien - Programme PRIMEAU**

Tetra Tech QI inc.	A 58279	2 299.50 \$
--------------------	---------	-------------

**2024-14 Réfection rues Choquette, Chantelle, Bosquet et Cèdre - Programme PRIMEAU**

Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A 58147	15 390.55 \$
La compagnie de Parterres Portugais Itée	A 58257	574 660.48 \$
Posimage inc.	A 58270	172.46 \$

**2024-34 Plan d'intervention - Programme TECQ**

Tetra Tech QI inc.	A 58159	3 295.48 \$
--------------------	---------	-------------

**2025-01 Parc de la Rivière - Éclairage et mobilier**

Construction & Pavage Portneuf inc	A 58143	142 264.70 \$
------------------------------------	---------	---------------

**2025-06 Rond de virée rue Marianne**

Construction & Pavage Portneuf inc	A 58143	23 397.64 \$
Pluritec Itée	A 58153	1 165.28 \$

**2025-07 Lampadaires rues Courtine, Braie et Douves**

Construction & Pavage Portneuf inc	A 58143	85 668.86 \$
------------------------------------	---------	--------------

**2025-15 Remplacement des chaudières au gaz à l'Aquagym**

Les Contrôles A.C. inc.	A 58261	5 744.82 \$
-------------------------	---------	-------------

**2025-16 Loisirs - Parc Canso**

Équipement L.A.V. Inc.	A 58252	589.42 \$
------------------------	---------	-----------

**2025-24 TP - Débroussailleuse 8x38 - sentiers**

Avantis Coopérative	C 52379	7 415.89 \$
---------------------	---------	-------------

**2025-26 Aquagym - Climatisation**

Pluritec Itée	A 58269	2 155.78 \$
---------------	---------	-------------

**Autre Corridor Loretain - financé par VDQ et CMQuébec**

Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A 58147	12 310.93 \$
Pluritec Itée	A 58153	37 131.18 \$
Construction & Pavage Portneuf inc	A 58178	910 058.43 \$

**Total des activités d'investissement** 2 673 264.07 \$

**Total des dépenses payées** 3 948 982.77 \$

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025**

**DÉPENSES PAYÉES EN OCTOBRE 2025**

Le conseil a adopté le règlement suivant en matière de contrôle et de suivi budgétaire (Art. 477 L.C.V.) :

- 381-2023 : Règlement en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires

A : virement bancaire avec ACCÉO TRANSPHÈRE

C : chèque

D : virement bancaire avec Desjardins



---

Anick Marceau, CPA Auditrice, OMA  
Trésorière

Date : 21 novembre 2025